

FORMATION Educateurs de Jeunes Enfants

ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Les textes officiels prévoient des possibilités d'allègements ou de dispenses pour tout candidat titulaire de l'un des titres précisés ci-après.

Dans cette hypothèse, après avoir satisfait aux épreuves d'admission et lors de son inscription à l'IRTS Paris, le **candidat devra faire sa demande d'allègements par écrit, à l'attention de la COMMISSION ALLEGEMENT EJE, en joignant les documents suivants :**

- ✓ photocopie des diplômes,
- ✓ un CV,
- ✓ une lettre motivant la demande,
- ✓ contenus des enseignements théoriques et volume horaire du diplôme présenté

A noter que la demande d'allègements doit obligatoirement être formulée **avant** la rentrée pédagogique de la première année.

La commission Allègements qui rend la décision est composée du Responsable de Pôle, de la responsable de la formation, d'un formateur permanent et d'un représentant professionnel. Le candidat sera informé par courrier de la décision d'allègements. Il peut lui être proposé un entretien avec l'équipe pédagogique avant la rentrée effective.

Chaque demande d'allègements est examinée au cas par cas, et un programme individualisé de formation est établi.

En fonction du parcours de l'étudiant, de ses titres, de son projet, l'allègement de la formation théorique ou pratique peut être variable.

Les allègements n'ont pas d'application systématique et lorsqu'ils sont mis en place, seront consignés dans le livret de l'étudiant.

Les candidats titulaires de diplômes correspondant aux conditions ci-dessous énumérées peuvent bénéficier, sur leur demande, d'allègements de formation,

Dans la limite maximale d' 1/3 de la durée de formation pour les candidats :

- ✓ Titulaires de diplômes sanctionnant deux années au moins d'études accomplies après le baccalauréat,
- ✓ Titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur,
- ✓ Titulaires du diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale,
- ✓ Titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

Dans la limite maximale de 2/3 de la durée de formation pour les candidats :

- ✓ Titulaires d'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence,
- ✓ Titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, mention carrières sociales,
- ✓ Titulaires du diplôme d'État d'infirmière ou de puéricultrice
- ✓ Titulaires d'un diplôme de travail social enregistré au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles (article 7 de l'arrêté du 25 novembre 2006, précisant les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes et allègements). Les épreuves d'admission sont aménagées.

Les allègements de formation ne peuvent entraîner un allègement de la formation théorique supérieur aux deux tiers de la durée totale de celle-ci.

☞ La place des allègements dans le projet pédagogique du département :

La formation d'EJE est une formation professionnelle en alternance, organisée en 4 domaines de formation et 4 ou 5 stages (durée totale obligatoire pour un parcours complet : 60 semaines). La cohérence du processus de formation est assurée à travers les temps de travail au centre et sur les terrains professionnels. Les contenus de formation articulent ainsi les concepts, les outils méthodologiques et les expériences pratiques, en visant la construction de références dans la diversité du champ professionnel.

Ces modalités et espaces de formation se développent dans une continuité du processus formatif, et prennent en compte les parcours précédents, compétences et connaissances des étudiants.

L'offre d'allègement ne peut se développer que dans la mesure où les contenus de formation antérieurs croisent tout ou partie des savoirs à acquérir en formation professionnelle d'EJE.

Les propositions d'allègements correspondent à des parcours-types qui ne peuvent être découpés. Ce choix permet de préserver une démarche de formation en groupe, une progressivité des apprentissages et une cohérence dans un temps de formation resserré. Il est garant des conditions de transférabilité « à priori » de savoirs mobilisés avant l'entrée en formation. La formation peut s'envisager sur une durée de 1 à 3 ans.

Tableau des dispenses et allègements possibles
et Certifications à présenter pour le Diplôme d'Etat

Diplôme attesté	Volume des Allègements théoriques à répartir dans les DF	Domaine(s) De formation Concerné(s)	Stage(s) Nombre de semaines à définir	<u>Certifications à présenter (voir référentiel)</u> Contrôle continu (coef 2) Et épreuves de diplôme d'État (coef 4)
Auxiliaire de puériculture Niveau 5	Jusqu'à 250 h	DF 1 DF 2 DF 3 DF 4	DC 2	Aucune dispense ou allègement
Moniteur Éducateur Niveau 4	Jusqu'à 250 h	DF 1 DF 3 DF 4	DC 1 DC 3 DC 4	Aucune dispense ou allègement
DUT carrières sociales Niveau 3	Jusqu'à 500 h	DF 1 DF 3 DF 4	DC 1 DC 2	Aucune dispense ou allègement
Assistant de service social Éducateur spécialisé Éducateur technique spécialisé Conseiller en économie sociale et familiale Niveau 3	Jusqu'à 500 h Idem Idem idem	<u>Allègements</u> DF 1 DF 2 <u>Dispenses totales sur DF contributifs</u> DF 3 DF 4	<u>Allègements</u> DC 1 DC 2 <u>Dispenses Totales sur DC contributifs</u> DC 3 DC 4	<u>DC 1 :</u> -Dossier « Accueil et accompagnement de l'enfant et de sa famille » -Mémoire professionnel (DE) -oral de soutenance Mémoire (DE) <u>DC 2 :</u> -Dossier « Santé, hygiène, prévention » -DST (contrôle continu) -trois travaux à finalité éducative (DE) -oral de Démarche éducative (DE)

L3 Sciences humaines et sociales Licence professionnelle Niveau 3 <i>Selon option</i> Psychomotricien	Jusqu'à 500 h	DF 1 DF 3 DF 4		Aucune dispense ou allègement
Psychologue praticien Niveau 2	Jusqu'à 500 h	DF 2 DF 3	DC 1 DC 3	Aucune dispense ou allègement
Infirmière Puéricultrice Niveau 2	Jusqu'à 500 h	DF 1 DF 3	DC 1	Aucune dispense ou allègement
Master 1 et 2 Niveau 2 ou 1 <i>Selon option</i>	Jusqu'à 500 h	DF 1 DF 3	DC 1 DC 3	Aucune dispense ou allègement
Diplôme Européen <i>Selon option</i>	A définir	A définir	A définir	Aucune dispense ou allègement

NB : LA DEMANDE DOIT ÊTRE FAITE PAR ECRIT AVEC PIECES JUSTIFICATIVES ET COURRIER dans le délai indiqué